0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX

Tel: 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 2 Année scolaire : 2019-2020	Objet : Acceptation de dons et legs
Nombre de membres du CA : 29	
Quorum : 15	
Nombre de présents : 16	
Le conseil d'administration	
Convoqué le : 30/09/2019	
Réuni le : 10/10/2019	
Sous la présidence de : Alain Pairault	
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25	
Vu	
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20 Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.	
Pièce(s) jointe(s)	it, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
	bre: 1
[A] Gui [] Noil Noill	ore. 1
Libellé de la délibération :	
Mme la gestionna	aire présente les dons suivants :
Participation au voyage BOYARDVILLE: Association sportive : 482€ et Maison des collégiens : 240€ Participation au forum des métiers : Banque populaire : 150€	
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à percevoir ces dons.	
Pécultata du veta	
Résultats du vote Suffrages exprimés :	16
	16
	0
	0
	0
Nuls ·	0